

voulaient plus leur permettre de devenir leurs égaux ; la voix du consulat, ordinairement si respectée, devint impuissante, et, sans l'intervention des comtes de Lyon, le sang aurait probablement coulé. La lutte se termina par une transaction ; l'Administration relira son dernier édit et remit en vigueur, a peu de chose près, celui de 1731. Cette restriction à la liberté du commerce eut moins de gravité comme obstacle à l'essor des fortunes nouvelles que comme germe de discorde jeté au milieu des passions populaires.

Le tiers-état de Lyon, quoique la plus grande partie de ses membres fût absorbée par les soins du commerce, ne renfermait pas moins dans son sein cette autre classe active, intelligente, plus importante par son influence morale que par sa puissance matérielle, livrée au travail intellectuel comme l'artisan à celui de ses mains et composée des hommes voués aux professions qu'on nomme aujourd'hui libérales. Les membres du barreau et les médecins de Lyon avaient, de tout temps, joui d'une considération si générale qu'ils étaient autorisés à joindre à leur nom l'épithète de noble, qualification, ainsi que le prouvent les mémoires adressés à l'intendant lors de la recherche des faux nobles, qui s'appliquait non à l'individu, mais à la profession exercée par lui, et que l'estime publique était heureuse de décerner, comme plus flatteuse et plus honorable que toute autre à ceux qui se consacraient au rôle vraiment noble de défenseurs de l'innocence et de consolateurs de la misère.

Dans la France entière, les avocats, les médecins et les littérateurs furent les partisans les plus ardents et les plus exagérés de la Révolution. Rien de pareil ne devait arriver à Lyon, non pas qu'on y trouvât moins de zèle pour l'amélioration du peuple, ou moins d'intelligence pour discerner les maux de l'Etat, mais parce que la classe dont nous parlons y étant plus estimée, plus honnête et plus haut placée dans la